

# MEMORANDUM

DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE ET CHAUFOURNIÈRE  
**en vue des élections législatives du 26 mai 2019**



**FEDIEX**  
FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE  
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN



# MEMORANDUM

<b>PROPOSITIONS POUR ASSURER L'AVENIR DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE ET CHAUFOURNIÈRE</b>	<b>4</b>
--	----------

<b>COMPÉTITIVITÉ</b>	<b>6</b>
----------------------	----------

<b>1. ACCÈS AU GISEMENT</b>	<b>6</b>
<b>2. UNE INSTRUCTION EFFICACE DES DOSSIERS</b>	<b>8</b>
<b>3. MORATOIRE FISCAL</b>	<b>10</b>
<b>4. ENERGIE/CO<sub>2</sub></b>	<b>12</b>
<b>5. TRANSPOSITION DES OBLIGATIONS EUROPÉENNES</b>	<b>14</b>

<b>ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	<b>16</b>
----------------------------	-----------

<b>1. UTILISATION DES RESSOURCES ADÉQUATES</b>	<b>16</b>
<b>2. GESTION DE L'EAU</b>	<b>18</b>

<b>PROXIMITÉ</b>	<b>20</b>
------------------	-----------

<b>1. PRODUIRE LOCAL POUR CONSOMMER LOCAL</b>	<b>20</b>
<b>2. MOBILITÉ</b>	<b>22</b>
<b>3. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	<b>24</b>
<b>4. MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI</b>	<b>26</b>

Ce mémorandum est une publication de la Fédération de l'Industrie Extractive

**Editeur responsable :** Michel CALOZET, FEDIEX – rue Edouard Belin 7 – B – 1435 Mont-Saint-Guibert

**Rédacteurs :** Maud BAIWIR, Sébastien LOISEAU, Olivier PILATE, Myriam DE MARREZ

**Conception et mise en page :** Marc LAURENT, Images de marc

**Illustrations :** Serge DEHAES

## PROPOSITIONS POUR ASSURER L'AVENIR DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE ET CHAUFOURNIÈRE

Maillon essentiel au bon fonctionnement de l'activité économique et industrielle en Belgique, l'industrie extractive et chaufournière est au cœur de notre quotidien : production de nos routes et nos bâtiments mais aussi dans des applications industrielles telles les sucreries, les verreries, etc.. et environnementales.

Ce secteur peu connu est cependant un acteur primordial dans deux domaines majeurs de l'économie belge : création d'emplois et génération de revenus. En effet, il est tout d'abord à l'origine de 4.000 emplois locaux directs et 8.000 emplois indirects en Belgique. Ensuite, il génère globalement (chaux et extraction comprises) plus de € 720 millions de chiffre d'affaires annuel dans notre pays.

L'industrie extractive et chaufournière c'est concrètement :

- ▶ 70 millions de tonnes de pierre extraites du sous-sol belge chaque année
- ▶ 100 à 300 tonnes de granulats pour construire une maison
- ▶ 10.000 tonnes pour 1 km de route
- ▶ 20 à 40.000 tonnes pour un hôpital ou une école
- ▶ Des produits utilisés dans des applications technologiques (panneaux solaires, industrie métallurgique, etc)

L'industrie extractive ne se résume cependant pas à des chiffres. Conscient que l'exploitation minérale doit s'intégrer dans une démarche respectueuse et durable, le secteur carrier a lancé également différents partenariats et initiatives afin de développer ses activités dans le respect de son environnement. C'est dans cet esprit que l'industrie assure le dialogue avec une série d'acteurs concernés au quotidien par ses activités, que ce soit dans le domaine du transport, de l'agriculture, de l'utilisation de l'eau, de la biodiversité, etc.

Le secteur carrier c'est donc aussi :

- ▶ 7 engagements volontaires conclus avec des partenaires publics et associatifs
- ▶ 30 sites carriers concernés par les plans d'action axés sur la biodiversité
- ▶ 55 projets d'investissement en faveur de la réduction du CO<sub>2</sub>
- ▶ 10 millions de m<sup>3</sup> valorisés en eau potable par an

Les élections régionales du 26 mai 2019 constituent une occasion unique de mettre en évidence le rôle de ce secteur, ainsi que ses priorités et ses propositions pour les années à venir. FEDIEX s'adresse aux acteurs politiques afin de poursuivre, voire amplifier, la dynamique existante au niveau de la Région. Le secteur extractif et chaufournier occupe une place importante en matière socio-économique, celui-ci doit dès lors être considéré comme un secteur industriel essentiel au développement de la Wallonie. Il doit être repris dans ce sens dans la future Déclaration de Politique Régionale.

Les enjeux majeurs et spécifiques du secteur carrier et chaufournier s'expriment au travers de trois axes :

► **COMPÉTITIVITÉ**

► **ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

► **PROXIMITÉ**

Sous-jacentes à ces 3 axes principaux, 23 propositions concrètes réparties en 11 thèmes sont formulées et contextualisées.

FEDIEX soutient par ailleurs les propositions émises par la Fédération des Entreprises de Belgique, l'Union wallonne des Entreprises, les Producteurs de Matériaux de construction (PMC) et FEBELIEC.

# COMPÉTITIVITÉ

Le contexte dans lequel les entreprises peuvent exercer leurs activités va déterminer leur compétitivité et la garantie de leur activité dans le temps. Pour le secteur carrier et chaufournier, l'accès au gisement est la condition indispensable à leur activité. Il est important que les entreprises du secteur puissent avoir la garantie d'obtenir dans des délais rai-

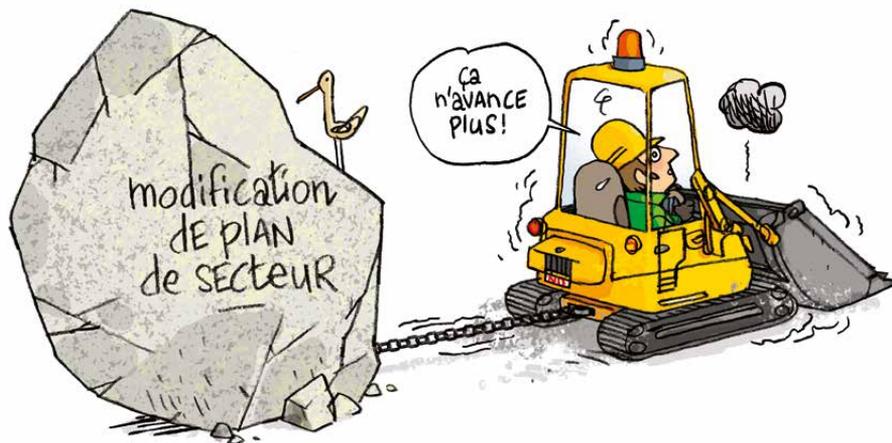
sonnables l'accès à la matière première. C'est un préalable essentiel afin de ne pas fragiliser l'ensemble des filières qui en dépendent.

Ainsi, une attention particulière devra être portée sur l'efficacité du processus d'instruction des dossiers et sur la transposition et la mise en œuvre des réglementations.

## 1. ACCÈS AU GISEMENT

**Contexte** : La Wallonie dispose de ressources minérales de qualité en son sous-sol. L'exploitation durable de ces ressources locales contri-

bue de manière directe à l'économie de la Région. Tant leur préservation que leur accès relèvent d'un enjeu capital pour la Wallonie.



## PROPOSITIONS

- ▶ **Respecter** le délai d'ordre de 24 mois prévu dans CODT pour toutes demandes de modification du plan de secteur.
- ▶ **Protéger** les gisements de matières minérales afin de garantir à long terme un approvisionnement de proximité en ressources premières.
- ▶ **Favoriser** les études socio-économiques pour chaque modification de plan de secteur.

## 2. UNE INSTRUCTION EFFICACE DES DOSSIERS

**Contexte :** Le Code du Développement Territorial, récemment entré en vigueur, est le nouvel outil de gestion de l'aménagement du territoire.

Il atteindra ses objectifs s'il aboutit à des résultats concrets et tangibles pour les porteurs de projet.



## PROPOSITIONS

- ▶ **Optimiser** l'organisation des services/unités de l'Administration en charge de l'aménagement du territoire dans un but d'efficacité et d'aboutissement du processus de décision.
- ▶ **Externaliser**, si besoin est, la gestion des dossiers par l'engagement temporaire d'experts scientifiques et juridiques au sein de l'administration afin de rencontrer cet objectif d'efficacité.

### 3. MORATOIRE FISCAL

**Contexte :** Lors de la dernière législature, le secteur carrièr a défendu l'idée d'un moratoire fiscal de 5 ans. À l'époque, le secteur s'inquiétait particulièrement de l'abandon de la possibilité d'exonération partielle de la contribution de prélèvement eaux d'exhaure, de l'augmentation, ici et là, de la taxe communale carrièr et de la mise en place d'une taxe kilométrique.

En 2016, le prélèvement kilométrique est devenu une réalité. Le secteur carrièr est la branche de l'économie wallonne la plus affectée par ce prélèvement. Des mesures d'accompagnement telles celles qui visent les taxes communales sur les mines et carrières, la réduction de la contribution de prélèvement des eaux d'exhaures ont été mises en place par le Gouvernement wallon.

Le caractère imprévisible de ces décisions a des conséquences néfastes sur les investissements qui peuvent être retardés ou même annulés. Une vision à long terme et la stabilité fiscale sont essentielles afin de pouvoir anticiper les conséquences économiques des choix industriels du secteur carrièr, secteur dont les investissements ne peuvent s'envisager qu'à long terme.



## PROPOSITIONS

- **Respecter** une vision fiscale à long terme afin d'assurer aux industriels les conséquences économiques et fiscales sur leurs projets d'investissement.
- **Maintenir** les mécanismes d'accompagnement du secteur dans le cadre du Prélèvement kilométrique.

## 4. ENERGIE/CO<sub>2</sub>



**Contexte :** Engagés de longue date dans des démarches volontaires en faveur du climat et de l'environnement, les secteurs carriér et chaufournier mènent des actions concrètes en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie et de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Les secteurs ont investi, et continuent d'investir, durablement dans leurs procédés de production et la qualité de leurs produits. Les accords de branche, sont un des vecteurs de la transition énergétique en Wallonie. Pour le secteur carriér, ils ont permis une amélioration de l'efficacité énergétique de 14% par an et une réduction annuelle des émissions de 33.000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Les secteurs de l'industrie extractive et transformatrice de roches non combustibles ont par ailleurs pleinement saisi l'enjeu en matière d'énergie renouvelable puisqu'ils sont actuellement les plus gros investisseurs industriels wallons dans la filière photovoltaïque.

Du point de vue des secteurs, des objectifs ambitieux dans ces domaines ne peuvent être envisagés sans une compétitivité forte des entreprises, gage de leur capacité d'action.

## PROPOSITIONS

- ▶ **Poursuivre** les accords de branche au-delà de 2020.
- ▶ **Fixer** un cadre praticable au système d'échange de quotas d'émissions et à l'allocation des quotas de CO<sub>2</sub> aux entreprises pour la période 2021-2030.
- ▶ **Assurer** un prix de l'énergie qui, dans toutes ses composantes, ne porte pas atteinte à la compétitivité des entreprises notamment dans le contexte de la transition énergétique.

## 5. TRANSPOSITION DES OBLIGATIONS EUROPÉENNES

**Contexte :** L'élaboration des réglementations européennes est un processus large et complexe qui, plus que nul autre, doit tenir compte de différents équilibres au sein de l'Union européenne afin d'aboutir à un consensus qui fasse sens au vu des objectifs poursuivis.

La transposition obligatoire des lois européennes impose aux Etats-membres d'intégrer les objectifs de la réglementation européenne dans leur droit national ou régional. Lors de récentes transpositions, on a

pu constater une volonté des Autorités d'aller beaucoup plus loin que les prescrits européens. Or, le cadre doit rester réellement praticable pour les entreprises sous peine de porter atteinte à la compétitivité des entreprises et de se montrer, à terme, contre-productif.

La Wallonie se doit de défendre ses spécificités grâce à ses agents administratifs dont la plus-value et l'expertise est largement reconnue et permet régulièrement de faire avancer les dossiers de manière constructive.



## PROPOSITIONS

- ▶ **Soutenir** et **renforcer** la présence active des experts wallons dans les cénacles européens et dans les processus de décision réglementaires.
- ▶ **Éviter** la surréglementation afin de favoriser une mise en œuvre harmonisée des directives à l'échelle européenne.

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire des biens et des matériaux est au cœur des grands enjeux environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle. Exploitant une ressource naturelle non renouvelable, le secteur carrier s'adapte à ce principe d'économie.

Tout d'abord, en gérant les gisements de la manière la plus responsable possible, en y valorisant toutes les fractions extraites, y compris les parties moins nobles pour lesquelles le secteur est en recherche constante d'applications et de débouchés.

Ensuite, en mettant sur le marché des produits à la durabilité plus qu'éprouvée, des granulats aux caractéristiques techniques précises qui contribuent aux performances des ouvrages pour lesquels ils sont utilisés, et qui ne constituent pas d'obstacle à leur recyclabilité. L'attention particulière du secteur pour la préservation et le renforcement de la biodiversité en cours d'exploitation, contribue également à cette démarche circulaire.

## 1. UTILISATION DES RESSOURCES ADÉQUATES

**Contexte :** La gestion responsable et raisonnée de nos carrières est une pratique évidente et appliquée depuis longtemps. D'une part, le secteur carrier est respectueux des cadres rigoureux qui lui sont imposés notamment via les conditions particulières de leurs permis. D'autre part, les carrières souhaitent s'intégrer dans leur environnement et font donc preuve d'une grande transparence, d'une communicative active et d'une ouverture vers l'extérieur.

Dans cet esprit de bonne gestion de l'activité extractive, les carriers s'efforcent de valoriser au mieux l'ensemble des produits extraits de la carrière : les matériaux répondant aux exigences les plus strictes et les autres.

Le Gouvernement wallon a intensifié fortement les travaux d'infrastructure sur la dernière législature et a décidé de les poursuivre au travers du Plan Infra 2019-2024. FEDIEX félicite la Région Wallonne pour cette action majeure pour le développement wallon.

## PROPOSITIONS

- ▶ **Utiliser** le bon granulat à la bonne place afin de garantir la pérennité des ouvrages grâce à des études préalables qui permettent de déterminer sa bonne utilisation.
- ▶ **Garantir** un cadre légal et scientifique strict pour le réaménagement des carrières arrivées en fin d'exploitation pour y permettre, si nécessaire, un apport de terres exogènes.
- ▶ **Intensifier** le dialogue entre les différents acteurs afin de réduire le risque de pénurie et **prôner** une transparence totale entre les pouvoirs publics et les entrepreneurs afin d'augmenter, la prédictibilité d'utilisation des ressources (planning des travaux) et de promouvoir l'emploi d'une plus grande diversité de celles-ci (utilisation de l'entièreté de la palette de produits disponibles).



## 2. GESTION DE L'EAU

**Contexte :** Au même titre qu'il opère une gestion parcimonieuse et responsable des ressources et des gisements, le secteur carrier a également une attention particulière pour la valorisation des eaux d'exhaure.

Un cadre de concertation entre le secteur carrier et les opérateurs publics du secteur de l'eau a été mis en place et permet une gestion concertée des 2 ressources.

Plusieurs projets de valorisation des eaux d'exhaure ont vu le jour, soutenus en partie par des fonds publics. 10 millions de m<sup>3</sup> d'exhaure des carrières sont actuellement valorisés dans la distribution publique. Le secteur carrier projette de doubler le volume d'exhaure valorisé.



## PROPOSITIONS

- **Maintenir** un cadre réglementaire qui permette d'augmenter les volumes d'eaux d'exhaure valorisés.

# PROXIMITÉ

Le secteur carriier est en constante recherche d'amélioration de son processus industriel afin de le rendre plus durable et respectueux de l'environnement. FEDIEX a traduit cette volonté dans des chartes passées entre les Autorités et les parties prenantes au projet. Ces chartes sont conçues et signées dans un réel objectif de réalisations concrètes. Bien plus qu'une tentative de redorer le blason du secteur carriier, elles sont les témoins de plans d'actions réels visant à améliorer les relations entretenues avec les divers acteurs de l'économie wallonne : transport,

riverains, biodiversité, agriculture, etc. C'est grâce à l'application de ces chartes qu'une proximité est possible et déterminante dans la résolution de questions cruciales, d'anticipation de contestations et dans l'amélioration des performances dans des domaines spécifiques. La proximité est également rencontrée dans le principe du circuit court qui revient en force avec le slogan « produire local pour consommer local ». Ce dernier est parfaitement applicable au secteur carriier qui se veut promoteur de la ressource et du savoir-faire wallon.

## 1. PRODUIRE LOCAL POUR CONSOMMER LOCAL

**Contexte :** Un aspect important de cette proximité « production/consommation » concerne la possibilité pour les donneurs d'ordre de rédiger leur processus d'achat de façon à y inclure des critères (autres que le seul prix) pour lesquels les producteurs locaux seront mis plus en avant. Malheureusement, il apparaît que les donneurs d'ordre publics sont encore insuffisamment formés et insuffisamment sensibilisés.



## PROPOSITION

- ▶ **Former** les donneurs d'ordre publics afin qu'ils utilisent des processus d'achat donnant une plus grande chance aux produits locaux.

## 2. MOBILITÉ

**Contexte :** À l'heure actuelle, le transport routier est le moyen privilégié pour le transport des granulats et des enrochements. Sa flexibilité n'est en effet plus à démontrer. Ce mode de transport est responsable de nombreuses nuisances comme le bruit, la poussière, le risque d'accidents, etc. De plus, les routes empruntées par les poids-lourds aux abords des carrières sont souvent dégradées (ornièrage, fissuration, etc.).

Pour le transport par voie d'eau, le chômage des écluses même s'il est prévu longtemps à l'avance n'est pas suffisamment annoncé aux différents industriels ayant recours à ce moyen de transport occasionnant des problèmes pour l'approvisionnement des clients durant cette période.

Dans certains cas critiques comme lors de pénurie de certaines fractions de granulats, la limitation des horaires de production et de chargement est un frein pour s'adapter à la demande imposée par le calendrier des travaux publics notamment.



## PROPOSITIONS

- ▶ **Favoriser** la multimodalité afin de diminuer la charge reprise par le transport routier et renforcer le transport par voie d'eau et le transport ferroviaire.
- ▶ **Créer** une plateforme d'information regroupant les différents impétrants en vue d'une communication coordonnée pour le chômage des écluses et voies d'eau.
- ▶ **Octroyer** des dérogations pour les horaires de production et de chargement dans des cas particuliers et ce, pour une durée déterminée.

### 3. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**Contexte :** Le projet de Schéma de développement du territoire (SDT) présente la vision du territoire par les Autorités wallonnes à l'horizon 2050. Il prône notamment des objectifs de valorisation et de gestion durable des ressources minérales locales. Ce faisant, le document, et ses annexes, ne retranscrivent concrètement pas l'ancrage territorial de proximité et de circuits courts existants au sein du secteur carrier. Or, le SDT doit parvenir à intégrer dans son schéma ces dynamiques économiques de proximité qui traduisent la diversité des productions et les spécificités sous-régionales, voire locales, et qui contribuent de manière effective aux besoins de développement et de redynamisation au niveau local.

Ces ressources du sous-sol répondent directement aux besoins de la Wallonie « *en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité* » exprimés dans le schéma de développement du territoire. En termes d'urbanisation, on sait qu'une des mesures phares du CODT et du SDT concerne la fin de l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des ressources. La fin de l'étalement urbain signifie un autre type d'urbanisation, plus durable, plus rationnelle. Le SDT l'explique bien : il faut densifier l'habitat, soutenir les démarches de revitalisation urbaine, définir des périmètres de remembrement urbain ou encore poursuivre la création de « Quartiers nouveaux ». Les besoins en ressources demeureront, dans ce contexte, importants.



## PROPOSITION

- **Disposer** d'un outil de planification qui considère l'activité extractive comme maillon essentiel du développement de la Région tout en tenant compte de ses spécificités.

## 4. MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE OFFRE ET DEMANDE D'EMPLOI

**Contexte :** Le secteur offre des emplois de proximité, non délocalisables et durables, avec des profils stables et très diversifiés : ingénieurs, chefs-mineurs, électromécaniciens, foreurs, mineurs, tailleurs de pierre, conducteurs d'engins, opérateurs de concassage, laborantins,...

Les entreprises doivent faire face à un double défi, celui de former constamment le personnel pour que leurs qualifications restent à la pointe et celui de trouver de la main d'œuvre qualifiée pour certains profils.



## PROPOSITIONS

- ▶ **Promouvoir** davantage les métiers techniques auprès des jeunes Wallons et mieux diriger les demandeurs d'emploi et les formations vers les métiers en pénurie en intensifiant les collaborations FOREM-secteur, avec un meilleur ciblage des demandeurs d'emploi selon leurs compétences effectives et la mise en place de formations adéquates.
- ▶ **Encourager** plus particulièrement la formation en alternance ancrée sur la réalité de l'entreprise, qui constitue un levier fondamental pour la formation des jeunes, et en faire un système d'apprentissage positif et d'excellence.



**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE  
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | [info@fediex.be](mailto:info@fediex.be)

[www.fediex.be](http://www.fediex.be)